



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS, Adjointe Mme Céline FONTAINE, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Olivier FARNER, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Raphaël DUNAND, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020**
2. **Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2021**
3. **Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2021**
4. **Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale – exercice 2021**
5. **Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de 33'700 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**
6. **Communications de l'exécutif**
7. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020

Mme Dougoud, p.5, avant-dernier § : «...jetons de présence pour les c.m. pour les commissions ? » Puis, **p.7. Point 7, Mme Weiss dernière phrase :**«La commune remboursera en fin d'année scolaire ~6 frs par enfant/jour, après contrôle... ». Puis, **page 8, avant-dernier § :** « ...demande si les manifestations de fin d'année seront maintenues et... ». Puis, **page 9, Mme Weiss :** « ...2 services, il serait possible... » et plus loin « ...vacances scolaires si nécessaire, avec une personne... » + **ajout en fin de § :** **Ces remarques ne concernent que les restos scolaires de Soral.**

M. Farner, p.8, avant-dernier § : « M. J-M. Dunand... ». Puis, **page 9, dernier § :** « ...des écoliers sur la rue du Faubourg a été... »

M. J-M. Dunand, p.2, point1, dernière phrase : « ...l'unanimité, moins 1 abstention. » Puis, **page 5. 9630.03.34304.00 et 96.30.04.34304.00 :** « ...forme ? M. J-M. Dunand avait demandé qu'au vu de l'importance de l'investissement, le choix du nouveau revêtement et le devis final soient validés par la commission des bâtiments avant commande à l'entreprise. »

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2021

M. Hafner lit la délibération et passe ensuite au vote de celle-ci :

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 2'781'080 F aux charges et de 2'790'727 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 9'647 F.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 9'647 F et résultat extraordinaire de 0 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 44 centimes.

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

3. Approbation d'un montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2021

Le Président lit la délibération et passe au vote de celle-ci :

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 30 F.

4. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale – exercice 2021

Le Président lit la délibération et passe au vote de celle-ci :

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 0 %.

5. Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de 33'700 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Le Président lit le DECIDE et passe au vote de celle-ci :

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 9 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'ouvrir un crédit de 33'700 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
 2. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionn
 3. ement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

6. Communications de l'exécutif

Mme Fontaine informe qu'après avoir discuté des futures semaines, voire mois, qui nous attendent avec la pandémie et l'incertitude qui y est liée, la décision a été prise de confirmer l'annulation de la Fête de l'Escalade, du Noël des aînés, ainsi que des événements prévus sur la commune. Elle ajoute que les suspensions se sont faites sans délais de dates. Concernant le marché de Noël, il a été décidé de laisser la subvention pour l'an prochain.

Par ailleurs, le message que veut faire passer l'exécutif au CM, relatif aux risques de contamination et de mise en quarantaine, c'est de réduire au maximum les participants aux séances de commissions, de privilégier au maximum les sujets prioritaires et de respecter strictement les gestes barrière. Privilégier les visio-conférences et les échanges par courriels, afin de se protéger, mais aussi ses proches. Un courriel reçu ce matin du SIACG recommande encore de privilégier le distanciel dans la mesure du possible et elle rappelle la responsabilité des élus envers les Soraliens.

Mme Weiss ajoute que choisir des salles suffisamment grandes pour se réunir fait partie des gestes de prudence.

M. Battiaz suggère de laisser la salle de ce soir dans cette disposition pour les réunions des commissions, dans la mesure du possible.

Mme Fabjan relève aussi le besoin d'une plate-forme sécurisée et **M. Florez** acquiesce en expliquant que cette organisation se fera sur la plate-forme qui nous sera conseillée.

M. Revillet tient à préciser que la mise en place de ces visio-conférences a aussi un coût non négligeable et **M. Hafner** ajoute qu'à ce jour, les conseils et commissions restent autorisés à se réunir dans le respect des mesures sanitaires.

Mme Weiss fait circuler le tout-ménage préparé pour informer la population des dossiers en cours et celui-ci sera envoyé d'ici 2-3 jours. Quelques corrections, modifications, sont proposées et le document est finalement approuvé.

7. Propositions et questions individuelles

M. Thevenoz pose la question du sapin de Noël. Normalement, ce sont les pompiers qui sont chargés de sa décoration, mais l'information a été faite que tous les exercices et regroupements non urgents des pompiers sont interdits jusqu'à fin novembre. Une solution devra donc être trouvée pour le décorer et il en parlera avec le commandant.

M. Battiaz informe qu'une commission aura lieu le 11.11 dans cette salle, ainsi qu'un rendez-vous le 17.11 avec l'OCT pour discuter des mesures de sécurisation dans le village.

M. Ruckstuhl informe que la commission de la Petite enfance s'est réunie la semaine dernière. Il s'est rendu avec **Mme Weiss** à l'AG du jardin d'enfants et ils ont pu constater que l'ensemble du personnel travaille en responsabilité et conscience pour respecter les mesures sanitaires. Suite au COVID le jardin d'enfants a dû rester fermé durant 3 mois, donc sans rentrées d'argent et comme il s'agit d'une association, il n'a pas eu droit non plus aux RHT. Les comptes vont donc se retrouver déficitaires, mais de manière contenue. Il est demandé à la commune de se montrer compréhensive.

M. Fontaine informe d'une séance le 10 décembre avec l'EMS et d'autres personnes dont l'architecte, qui sont impliqués dans la décision relative à l'affectation du parking. Certaines réponses ont été obtenues du côté français, d'autres vont encore arriver et

devraient permettre à la commission d'y voir plus clair avant le séance du 10 décembre. Il est envisageable de pouvoir voter une décision pour un prochain CM en janvier/février. Les échanges se sont bien passés, mais une question annexe reste ouverte, à savoir si la commune souhaite ou pas obtenir un parking à l'emplacement actuel, à la sortie du village ? Il lui semble que c'est une décision que la commune devrait prendre rapidement et aussi d'engager des discussions avec la commune de Viry et les Batardon. De plus, si la commune souhaite agrandir ce parking, il y aurait une ouverture pour pouvoir le faire. Ce sera donc à la commune de faire part (ou non) de cette volonté. Etant donné que la prochaine rencontre avec l'EMS est pour le 10 décembre et que le prochain CM sera le 7 décembre, il faudrait idéalement prendre une décision lors du prochain CM pour établir si le souhait est bien de maintenir un parking à cet endroit, voire de l'agrandir. Dans le cas contraire, l'EMS prendra possession du parking existant. Une décision plus claire sur notre volonté facilitera les discussions avec l'EMS. De plus, le maire de Viry serait a priori présent à la réunion du 10 décembre.

M. Florez suggère d'en parler en commission afin de faire part d'une recommandation. Il croit savoir que Viry serait intéressé à légaliser ce parking et ouvert à une solution, de même que les Batardon.

M. Fontaine souligne qu'il serait important que ce parking ne soit pas un élément bloquant dans les discussions avec l'EMS. Il suggère de faire un travail d'analyse sur son utilité et aussi en tenant compte du fait que l'EMS n'en prendra pas possession tout de suite. En outre, se posera aussi la question de son financement.

M. Hafner pense que le premier élément à déterminer sera de savoir si la commune a le droit de louer quelque chose en France. Puis un préavis de la commission et une tendance du CM sur ce sujet seront utiles à **M. Fontaine** dans ses discussions avec l'EMS pour la réunion du 10 décembre.

M. Fontaine revient sur la pétition contre le trafic de transit déposée en avril, pour informer d'une audition devant le Grand Conseil agendée au lundi 16 novembre. Toute suggestion sera la bienvenue pour arriver à la porter devant le Conseil d'Etat.

M. J.-M. Dunand demande si les PV pourraient être publiés dans les 15 jours suivant leur approbation sur le site internet ? **M. Revillet** confirme que les PV sont mis sur le site dès leur approbation.

M. Farner informe que suite à la visite de la commission sécurité au SIS et aux pompiers pour une présentation du nouveau concept opérationnel, il avait été fait référence à l'intercommunalité de la nouvelle loi. Il précise que cette dernière est maintenant passée au CE, à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Revenant au budget, il remarque que le salaire des employés municipaux n'a pas augmenté, ce qu'il trouve regrettable dans cette période COVID, synonyme d'augmentation du volume de travail. Il demande donc si un geste pourrait être fait ? **M. Florez** répond qu'il ne peut apporter de réponse tout de suite.

Puis, **M. Farner** rappelle concernant les manifestations annulées que la commission avait souhaité donner des bons aux aînés pour faire des courses et il demande où en est la réflexion ?

M. Florez rappelle la réponse positive, mais émettre de « petits » bons à CHF 10.- n'a pas semblé une bonne idée étant donné la gestion administrative de ceux-ci. **M. Revillet** confirme qu'un remboursement au coup par coup devrait être évité, l'idéal serait de venir se faire rembourser à une période définie pour un maximum de ces bons. Proposition est faite de mettre une date de validité sur ceux-ci et de communiquer autant que possible pour grouper les bons à rembourser.

M. Farner remarque ensuite que les subventions votées ne sont pas forcément toutes allouées, de ce fait il trouve dommage qu'aucune subvention pour des biens culturels de type tableaux/œuvres d'art n'ait été prévue. **M. Revillet** relève qu'il reste encore une ligne au budget 2020...

M. Farner demande ensuite si, une décision a été prise concernant l'augmentation à CHF 10'000.- de la subvention de 10'000.- pour la mobilité ? **Mme Fabjan** explique qu'une réflexion sera faite à la commission de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable.

M. Farner demande enfin s'il sera possible d'organiser une fête sous la tente qui sera montée entre les promotions et le 1^{er} août ? L'association Brot und Käse souhaiterait pouvoir utiliser l'infrastructure un soir où celle-ci ne serait pas utilisée. La galerie étant fermée depuis mars, financièrement cela devient très dur pour elle.

M. Hafner répond que hormis la réunion prévue pour les nouveaux habitants et la soirée de soutien à l'association Niels Avance, il restera peut-être un soir ou deux pour cette association. De plus, lors de toutes les soirées, il y aura des stands pour lesquels l'association pourrait être prioritaire. Il précise néanmoins que seule l'armature reste, mais pas la tente.

Mme Fabjan présente un projet de résolution envoyé à tous et qu'elle se propose d'explicitier brièvement.

Elle a été contactée par un élu du groupe Demain Confignon relativement à une démarche pour une résolution intercommunale dont l'objet est de demander au CE de garantir une quantité et qualité de l'eau suffisantes pour l'Aire. Plusieurs communes ont travaillé sur

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

cette problématique de manière plus ou moins informelle et sur des thématiques diverses. Une réunion intercommunale s'est tenue à PLO avec des élus de toute la région au cours de laquelle cette résolution a été discutée.

L'idée est que les c.m. des 9 communes concernées par cette problématique déposent conjointement cette résolution qui demande aux différents exécutifs d'intervenir auprès du CE pour qu'il prenne en mains cette problématique de l'Aire. Deux motions parallèles ont également été déposées au Grand Conseil ; l'une des Verts, et l'autre du PDC qui traite plus des aménagements. Enfin, un long cahier de doléances rédigé par un groupement d'associations, a été transmis à la majorité des communes concernées et envoyé au CE. A. Hodgers en a pris acte et répondu qu'il recevra les auteurs et les exécutifs des communes concernées qui en feront la demande.

Par ailleurs des démarches transfrontalières sont en cours, de même que des contrats de rivières du Grand Genève pour protéger la nature. Enfin, l'Etat a voté un plan d'action « Biodiversité 2030 » demandant entre autres que les communes jouent un rôle de relais auprès de l'Etat pour identifier les problématiques touchant à la diversité et à la nature.

Deux problématiques : la quantité d'eau surtout en été et d'autre part, la qualité de l'eau avec le constat qu'il n'y a pas une bonne qualité biologique de la rivière.

L'idée ici n'est pas que le CE se borne à effectuer des mesures, mais prenne des dispositions.

Mme Fabjan enverra à tous la documentation complète sur demande et **le Président** propose d'en prendre connaissance pour en parler au prochain CM.

M. Thevenoz rappelle que l'Aire est essentiellement alimentée par des sources et non par un glacier, c'est donc presque naturel qu'en été elle soit à sec.

Le Président rappelle que le délai pour les points à communiquer pour la prochaine OJ est au 23 novembre.

La séance est levée à 20H37.